

Les subsides

droit compensateur de 5 à 10 p. 100 serait sans conséquence pour notre industrie. J'ignore pourquoi il a dit une telle chose. Je ne sais pas pourquoi M. Widman, M. Bule et d'autres ont fait des déclarations similaires qui n'aident pas la cause de l'industrie forestière canadienne.

J'ai demandé au comité et à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas examiné sérieusement les conséquences de ces mesures, surtout pour les 300 localités monoindustrielles du Canada, comme Williams Lake, Kamloops, Prince George, Terrace, Prince Rupert, Smithers et bien d'autres petites localités de la Colombie-Britannique. Et que dire des autres petites villes qui comptent sur l'industrie des résineux en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et dans les Maritimes?

Le député qui avait la parole avant moi a dit qu'il y avait 350,000 travailleurs dans l'industrie forestière du Canada. Si l'on compte aussi ceux qui ont un emploi indirectement relié à cette industrie, cela fait plus d'un million de travailleurs. Plus de 300,000 ont un emploi direct dans l'industrie et près de 700,000 travaillent dans un secteur connexe.

Le gouvernement devrait tenir compte de toutes les conséquences de ces mesures sur ces travailleurs au lieu de songer simplement à invoquer la loi de 1971. Il devrait examiner sérieusement les autres marchés dans lesquels nous pourrions nous lancer rapidement et sans trop de problèmes. Le premier ministre a parlé du Japon comme marché possible. Le Japon pourrait importer quelques centaines de millions de pieds de planche, mais que dire des autres pays en bordure du Pacifique, en Europe et dans d'autres parties du monde? Nous devons examiner ces possibilités de façon réaliste parce que les Américains et le président des États-Unis ont bien dit qu'ils prendraient des mesures unilatérales. Si les Américains ne sont pas satisfaits de la décision de la Commission américaine du commerce international, ils essaieront de convaincre le président de prendre des mesures unilatérales. S'ils échouent, il y a bien des projets de loi à l'étude aux États-Unis. Le projet de loi omnibus Gibbons a été adopté par le Congrès américain par une majorité de trois contre un. D'après la Constitution américaine, toute mesure adoptée par une majorité de plus de trois contre un ne peut pas être rejetée par le président. Il y a donc des problèmes à l'horizon.

La quatrième solution proposée dans la motion consisterait à prendre des mesures appropriées et efficaces en vertu du GATT. Le 22 mai à Genève, ce qui, j'espère, ne sera que la première de toute une série de mesures a été prise. À mon avis, la déclaration du Canada au Conseil du GATT à propos des droits compensatoires américains sur le bois de charpente manquait un peu d'énergie vu les mesures de harcèlement extrêmement néfastes prises par les États-Unis. J'espère que le gouvernement agira dorénavant beaucoup plus énergiquement dans le cadre du GATT.

La troisième mesure proposée dans la motion consiste à garantir que le Canada aura assez de temps pour défendre sa cause en obtenant au besoin une prolongation du temps prévu pour les audiences. Cette demande se rapporte à l'examen de la Commission américaine du commerce international qui commencera demain et qui se terminera par un vote la semaine du 23 juin. Nous n'avons que deux semaines pour plaider la cause de la plus importante industrie du Canada devant la

Commission. Les députés qualifient souvent ce processus de quasi-judiciaire. Tout cela est très politique, comme on peut le voir à propos des droits compensateurs sur le poisson de la côte Est. On a pu constater des torts justifiant des droits de 5.8 p. 100 sur le poisson entier, alors qu'il est encore vivant sur le pont, mais une fois qu'il a été fileté dans des usines canadiennes, les subventions disparaissent. Tous ceux qui pensent que la commission est un organisme juridique typique, qui fait preuve de justice et de bonté, se trompent. J'ai lu suffisamment de ces décisions de l'ITC pour savoir qu'elles sont très politiques.

Vu le climat de protectionnisme qui prévaut en ce moment aux États-Unis, le gouvernement a pris, jusqu'à présent, des mesures extrêmement faibles pour défendre le secteur des bois résineux. Nous aurions dû commencer à nous battre, aux États-Unis, il y a déjà un an, car nous savions ce qui allait arriver et nous connaissions les mesures qui seraient prises.

Le cabinet s'intéressait à autre chose et je dois dire que s'il ne s'intéresse pas au secteur le plus important du pays, c'est qu'il est endormi aux commandes. Par exemple, nous n'avons toujours pas de vrai ministre des Forêts. Il est encore enterré au sous-sol du ministère de l'Agriculture. Le cabinet aurait dû faire du ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) un vrai ministre qui aurait administré une loi nationale des forêts. Essayez-vous de me couper la parole, monsieur le Président? J'ai encore beaucoup à dire.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé. Toutefois, il reste la période des questions et observations.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le député a montré sa grande connaissance de la question. J'aimerais qu'il nous parle encore un peu des négociations du GATT. Pourrait-il nous dire comment, à son avis, nous pouvons défendre au mieux nos intérêts devant cet organisme international.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'en parlerai volontiers.

Le président suppléant (M. Paproski): Je rappelle au député que deux autres députés voudraient lui poser des questions s'il veut bien agir en conséquence.

M. Fulton: Je traiterai du GATT pendant quelques minutes. Les députés savent que les bardeaux n'étaient pas assujettis au régime du GATT. Nous ne pouvions interjeter aucun appel mais le cabinet devrait maintenant avoir dressé un plan général d'action concernant l'affaire dont la Commission de commerce international est saisie. C'est ce qu'on appelle la manière forte ou l'attitude cavalière de notre bon ami Ron Reagan. Quand cette décision sera transmise au département du Commerce, elle ne pourra être ni rejetée ni modifiée par le président des États-Unis.

D'autre part, nous avons une affaire qui n'était pas assujettie aux règles du GATT et, d'autre part, cette même affaire ne peut être rejetée.

Le processus amorcé à Genève est important, car nous avons alerté d'autres membres du GATT. Le gouvernement aurait dû songer à d'autres accords sectoriels qui auraient pu être conclus avec d'autres pays partout dans le monde.

Permettez-moi de parler d'un autre aspect de cet appel qui, soit dit en passant, ne compte que trois pages. À mon avis, le gouvernement aurait pu plaider en termes plus énergiques en faveur de l'industrie la plus importante au Canada. A la page 2